

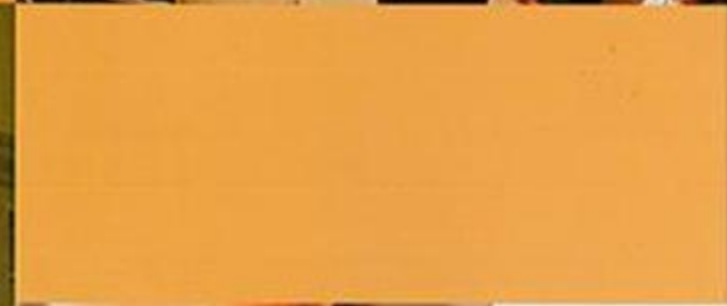
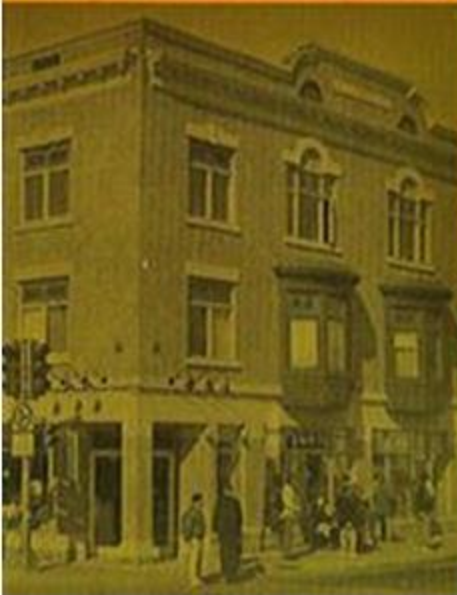


Rapport annuel 2014

Conseil de quartier
de Saint-Émile

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

Rapport annuel 2014



CONSEIL DE QUARTIER

SAINT-ÉMILE

Avril 2015

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis sa création en 2007, votre conseil de quartier a permis de faire entendre votre voix concernant les dossiers de notre quartier. La dernière année a permis à vos administrateurs de s'investir dans les dossiers importants dont le rapport vous fera état. Je remercie chacun des membres du conseil d'administration pour le temps et l'investissement qu'ils déploient l'année durant.

Votre participation active au sein du conseil de quartier ne cesse d'augmenter et permet de dynamiser notre quartier. Je vous rappelle que votre conseil de quartier a un pouvoir d'émettre des recommandations, de tenir des séances de consultation publique et de transmettre des avis concernant les dossiers touchant le quartier.

Vous êtes toutes et tous conviés chaque mois à la rencontre mensuelle de votre conseil de quartier. Surveillez l'annonce des assemblées sur le site internet de la ville de Québec ou envoyez votre courriel personnel à notre adresse courriel conseilquartier.saint-emile@ville.quebec.qc.ca afin d'être avisé mensuellement de la tenue des rencontres.

En 2014, il y avait 9 membres élus sur une possibilité de 11 sièges. Merci infiniment aux personnes qui se sont investies, mais n'hésitez pas à vous joindre à nous, il reste toujours quelques sièges de disponibles. Vous pouvez faire la différence, il suffit de vous présenter comme administratrice ou administrateur. Vous aurez l'occasion de façonner l'avenir de votre quartier.

L'année 2015 sera encore une année occupée, mais nous permettra d'influencer l'avenir de notre quartier, à l'image de ses citoyens.

Je profite de l'occasion pour souhaiter bon succès au prochain conseil d'administration.

Au plaisir de vous rencontrer lors des assemblées mensuelles et dans le quartier,



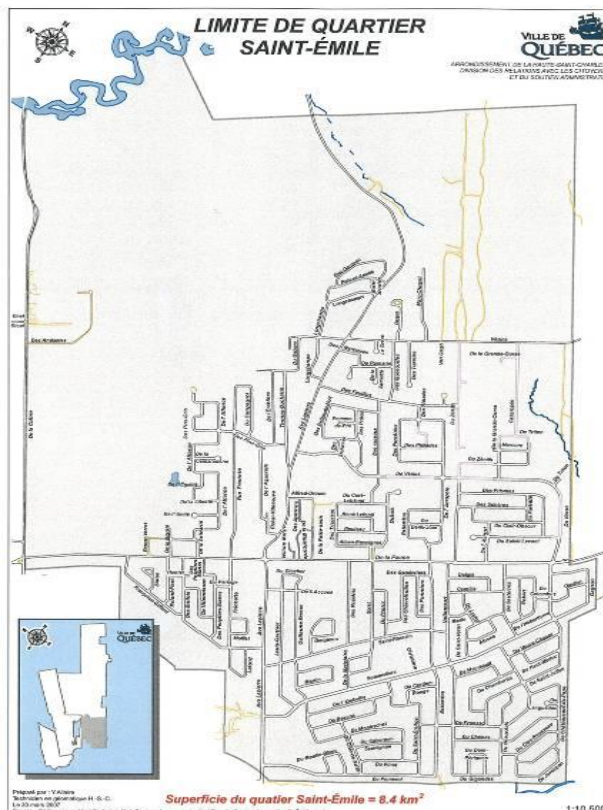
Manon Therrien, présidente

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent rapport annuel chevauche deux cohortes électorales. Au cours de l'année, les conseils administratifs étaient composés des membres suivants :

CQSÉ	2013-2014	2014-2015
Président(e)	Manon Therrien	Manon Therrien
Vice-président(e)	---	Carole Thivierge
Secrétaire	Geneviève Lemieux	Geneviève Lemieux
Trésorier	Réal Fréchette	Réal Fréchette
Administrateur	Sébastien Bilodeau	Sébastien Bilodeau
Administrateur	Carole Thivierge	Denis Saint-Pierre
Administrateur	Denis Saint-Pierre	Pierre Rivard (coopté)
Administrateur		Hugues Marcotte
Administrateur	---	Geneviève Turmel
Élu, membre d'office/conseiller municipal du district	Steeve Verret	Steeve Verret
Équipe de soutien		
Conseillers en consultations publiques, Arrondissement HSC	Xavier Mercier-Méthé et Marc Bédard	
Secrétaire de soutien	Nathalie Larose	

Le CQSÉ existe depuis 2007 et opère dans les limites présentées ci-contre :



2. LES SÉANCES DU CQSÉ

Au cours de l'année 2014, le CQSÉ a siégé en assemblées publiques aux dates suivantes :

Assemblées 2014			Public (pers.)
janvier	---	assemblée annulée	---
février	---	assemblée annulée	---
25 mars	1 ^{re} assemblée	ordinaire	2
22 avril	2 ^e assemblée	ordinaire	3
22 avril	7 ^e assemblée	générale annuelle	5
27 mai	3 ^e assemblée	ordinaire	8
juin	---	assemblée annulée (séance de travail)	---
23 septembre	4 ^e assemblée	ordinaire	5
28 octobre	5 ^e assemblée	régulière	5
25 novembre	6 ^e assemblée	ordinaire	3
décembre	---	assemblée annulée (séance de travail)	---

Mentionnons que les administrateurs du CQSÉ se sont aussi réunis lors de séances de travail et ont participé à des assemblées et/ou formations, soit : formation sur la présidence, la vice-présidence et le leadership suivie par madame Carole Thivierge et formation sur l'urbanisme suivie par monsieur Pierre Rivard.

Les procès-verbaux sont disponibles sur le site de la Ville de Québec dans la section participation citoyenne.

3. LES COMITÉS DE TRAVAIL

Les comités de travail/délégués du CQSÉ sont :

Comité	Délégués 2013-2014	Délégués 2014-2015
Sécurité routière	M. Therrien	H. Marcotte/P. Rivard
Parcs	G. Lemieux/R. Fréchette	G. Lemieux/R. Fréchette
Vente-débarras	M. Therrien/G. Lemieux/ S. Bilodeau	M. Therrien/G. Lemieux/ S. Bilodeau
Liens avec les organismes	R. Fréchette	R. Fréchette
Sapin de Noël/ Collecte de fonds	C. Thivierge/M. Therrien/ G. Lemieux/S. Bilodeau	C. Thivierge/M. Therrien/ G. Lemieux/S. Bilodeau
Sélection d'une œuvre d'art	C. Thivierge	C. Thivierge

4. LES DOSSIERS 2014

4.1 Le plan d'action 2014-2015

Mentionnons que les actions prioritaires du Plan de quartier retenues en 2013 sont toujours d'actualité et aident à cibler les interventions prioritaires dans le quartier. Ces actions sont :

Actions prioritaires du Plan de quartier de Saint-Émile				
Orientations	Objectifs	Actions prioritaires	Responsable/ intervention	Échéancier
1. Protéger et renforcer la présence du couvert arborescent	1.1 Viser, lorsque possible, la conservation d'arbres d'intérêt sur les terrains boisés faisant l'objet d'un développement résidentiel	1.1.1 Caractériser les boisés existants faisant l'objet d'un projet de développement résidentiel	Service de l'environnement/cadre réglementaire	Continu
	1.2 Poursuivre les efforts et initiatives de protection des arbres sur les terrains publics et privés de l'ensemble du territoire	1.2.1 Sensibiliser les résidents ainsi que les promoteurs, entrepreneurs et constructeurs à l'importance de conserver un couvert arborescent	Service de l'environnement/projets	Court terme
	1.3 Favoriser la plantation d'arbres sur l'ensemble du territoire, plus particulièrement le long des axes de la Faune, Lapière et dans les nouveaux secteurs de développement résidentiel	1.3.3 Sensibiliser et réglementer afin de reboiser les nouveaux secteurs de développement résidentiel en cour avant et en cour arrière	Division de la gestion du territoire/cadre réglementaire	Court terme
5. Adapter le réseau routier aux nouvelles réalités du quartier tout en favorisant une saine cohabitation entre tous les utilisateurs de la voie publique	5.2 Améliorer la sécurité routière	5.2.2 Planifier des interventions afin de faire respecter la signalisation routière dans les secteurs problématiques	Division de la gestion du territoire (qualité du milieu)/projet	Réaliser l'action 5.2.1 (Déterminer les secteurs où le non-respect est récurrent) avant 5.2.2.
	5.3 Rendre plus sécuritaires et conviviaux les déplacements piétonniers et cyclables	5.3.1 Réaliser des aménagements cyclables pour compléter le réseau existant (Fréchette, Lapière, de la Colline), comme prévu au Plan directeur de la ville	Division du transport/projet	Court et long terme
10. Bonifier et améliorer les équipements de loisir et de sports du quartier	10.2 Améliorer et entretenir les parcs du quartier	10.2.3 Entretenir plus régulièrement les parcs et leurs équipements	Division de la culture, du loisir et de la vie/processus	Court terme
	10.3 Aménager des équipements de plein air en milieu boisé	10.3.1 Évaluer la possibilité d'aménager des sentiers de marche et de vélo de montagne	Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire/étude	Long terme
12. Promouvoir le développement de la vie de quartier	12.1 Assurer la pérennité des Fêtes de la famille de Saint-Émile	12.1.1 Appuyer financièrement et techniquement l'organisation des Fêtes de la famille	Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire/politique	Annuel
	12.2 Encourager la participation des citoyens aux différentes activités communautaires, culturelles et sportives	12.2.1 Développer des stratégies de communication pour faire connaître les activités culturelles et de loisir offertes dans le quartier	Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire/projet	Court terme
		12.2.2 Organiser une vente-débaras annuelle dans le quartier	Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire/projet	Moyen terme
	12.5 Offrir des locaux communautaires de qualité et en nombre suffisant	12.5.1 Consolider la vocation du centre communautaire et y aménager des locaux pour les organismes du milieu	Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire/projet	Court terme

Le plan de quartier intégral est disponible sur :

http://ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/saintemile/index.aspx

En juin dernier, le conseil de quartier s'est réuni pour cibler des **Actions prioritaires pour l'année 2014-2015**. Les sept actions retenues sont présentées ci-après :

Action 1 : Poursuivre l'illumination du sapin de Noël au coin de la rue de la Faune et de l'avenue Lapierre

Grâce à la participation de la Ville de Québec, nous n'avons pas eu besoin de recourir à du financement cette année pour l'illumination du sapin de Noël. Toutefois, étant donné que, l'an prochain, les dépenses liées à l'achat de lumière et de la location de la nacelle devront être défrayées par le CQSÉ, la recherche de commanditaires pour l'année 2015 devra être amorcée le plus rapidement possible.



Québec Hebdo > Communauté

Saint-Émile a son sapin illuminé encore cette année

Publié le 13 décembre 2014

Partager 0 8+1 0

Commenter Envoyer à un ami Imprimer

NOËL. L'initiative du Conseil de quartier de Saint-Émile pour donner des airs des Fêtes au quartier se poursuit encore cette année. Le conifère à l'intersection de la rue de la Faune et de l'avenue Lapierre illumine depuis trois ans les deux artères. À l'époque en 2011, une collecte de fonds auprès des commerces du secteur et de la Ville avait permis d'obtenir une somme de 1000\$ afin de défrayer les coûts d'installation. (I.C.) (Photo TC Media – Isabelle Chabot)

Saint-Émile a son sapin illuminé (Photo TC Media – Isabelle Chabot)

Autres Nouvelles

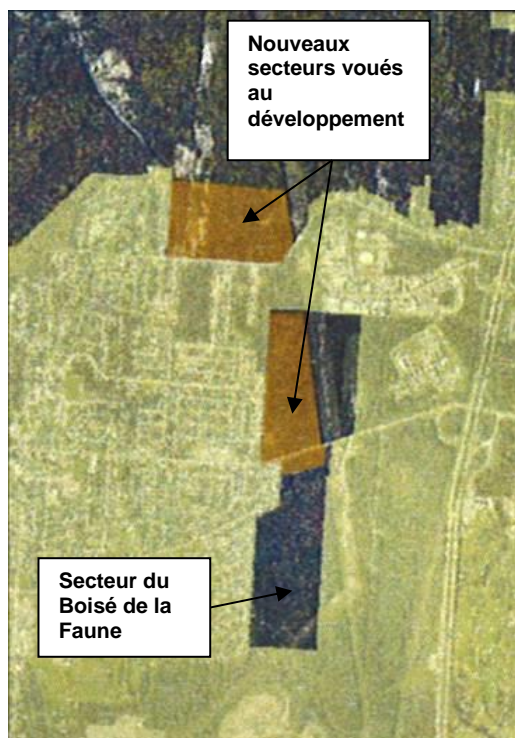
Action 2 : Initier une autre rencontre avec l'arrondissement et tous les conseils de quartier de La Haute-Saint-Charles afin de connaître les projets à venir des diverses divisions

Cette action doit être reportée en 2015 compte tenu du fait que la Ville n'est pas en mesure de répondre à nos interrogations, en ce moment.

Action 3 : Déposer un mémoire sur le boisé de la Faune

Un mémoire intitulé « Opinions du conseil de quartier de Saint-Émile concernant les futurs projets de développement dans l'axe nord-sud dans le secteur situé à l'est de la rue Vénus entre les rues de la Faune et Vézina à Québec et piste de solution » a été déposé au printemps 2014 (résolution 14-CA-01). L'objectif ultime de ce mémoire est de protéger la source d'eau servant à alimenter le milieu humide situé en aval du cours d'eau. Il faut dire que le secteur au nord de la rue de la Faune fera l'objet d'un projet de développement résidentiel et qu'une bande de terrain de part et d'autre de la rue de la Faune fera l'objet d'un développement commercial. La création d'un corridor forestier avec l'aménagement d'un sentier pédestre est une solution proposée par le conseil de quartier.

Le mémoire a aussi été présenté au conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf et il a reçu leur appui par résolution puisque cette portion de terrain est dans les limites de ce quartier (voir section 4.2.1). Enfin, le mémoire a été transmis aux trois propriétaires des lots visés par le projet de développement. Le mémoire a aussi fait l'objet des deux articles dans le journal l'Actuel (dont l'article principal est trop long pour être inséré le rapport, mais disponible sur Internet – <http://www.lactuel.com/Actualites/2014-10-06/article-3875374/>).



Journal L'Actuel, membre du groupe Québec Hebdo > Actualités > Politique

Le mémoire sur le Boisé de la Faune: un bon outil selon Steeve Verret

Publié le 08 octobre 2014

Partager 0 | +1 0

Commenter | Envoyer à un ami | Imprimer



Secteur boisé à Saint-Émile (Photo TC Média - Isabelle Chabot)

L'Actuel a donné les grandes lignes du mémoire présenté par Denis St-Pierre et Geneviève Lemieux au sujet des zones boisées à Saint-Émile. Le document vise à lancer des pistes quant à la conservation d'une partie du Boisé de la Faune. Questionné à ce sujet, l'élu de Saint-Émile-/Lac-Saint-Charles, Steeve Verret, se dit à 99,9 % d'accord. «Ça va être un outil de départ pour travailler le projet», a-t-il confirmé à L'Actuel. M. Verret fait valoir qu'il y a une belle piste de solution dans le mémoire permettant de garder le plus d'arbres possible. (L.C.)

Action 4 : Déposer un mémoire sur la coupe d'arbres en période de reproduction et de nidification fauniques

Compte tenu du fait que plusieurs coupes massives d'arbres ont eu lieu au printemps et considérant le fait que le milieu forestier sert, au printemps, de véritable pouponnière pour les espèces fauniques en pleine phase de reproduction et/ou de nidification, nous pensons qu'un mémoire pourrait sensibiliser la Ville afin qu'elle prenne action. C'est la Ville qui délivre les permis de coupe d'arbres. Le dépôt du mémoire était prévu à l'hiver 2015, mais a été abrogé puisque selon l'annonce de M. Steeve Verret faite à l'hiver 2015, la Ville est en train de prendre action afin de concrétiser et de règlementer le tout.

Action 5 : Participer à la relance du Comité de sécurité routière

Deux nouveaux administrateurs du CA, messieurs Hugues Marcotte et Pierre Rivard ont été nommés afin de participer à la relance du Comité de sécurité routière prévue à l'automne 2014 - hiver 2015. Aucune rencontre n'a eu lieu en 2014, mais le nombre de participants issus des conseils de quartier de l'arrondissement s'avère adéquat pour relancer le comité. Rappelons que la mission du comité est de mettre en place différentes actions pour sécuriser tous les utilisateurs du réseau routier dans les différents quartiers de l'arrondissement. Chacun des quartiers de l'arrondissement est représenté par 2 personnes.

Action 6 : Accentuer les démarches de recrutement de membres au CA



L'année 2015 fut une belle année avec plus d'administrateurs que les dernières cohortes. Cela a paru au sein du CA, permettant au CQSÉ d'être plus efficace à tout point de vue et aussi d'être plus représentatif des diverses opinions. Il est important de poursuivre les démarches de recrutement en parlant du conseil autour de nous afin de conserver un CA rempli de têtes pensantes et de gens actifs dans le milieu.

Afin de sensibiliser les citoyens à la présence du conseil de quartier dans leur secteur, depuis 2013 deux affiches de dimension 8' X 4' annoncent la tenue des assemblées du CQSÉ. Ces affiches sont disposées au moins une semaine avant chaque assemblée (ordinaire ou annuelle), à l'intersection des rues Vénus et de la Faune, ainsi que de la Faune et de l'avenue Lapierre.

fonctionnels avec l'usage du bâtiment. L'œuvre d'art sélectionnée devait être actuelle, contemporaine, dynamique et en lien avec l'usage de la caserne et épouser la nouvelle architecture de cette dernière. L'œuvre devrait être terminée pour l'automne 2015.

4.2.3 Lac à la Grenouille / Parc Inter-Nations

À la fin d'août 2014, nous avons appris via les médias que le terrain du lac à la Grenouille, localisé dans le secteur ouest du quartier a été acquis par la Société de développement Wendat inc. à des fins ultimes d'expansion de la réserve. Le secteur du lac à la Grenouille était considéré par la Ville de Québec, dans son Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD), comme étant un site d'intérêt à préserver et un projet de parc naturel y était prévu à court terme. Considérant que la création d'un parc dans ce secteur est toujours possible en collaboration avec la nation huronne-wendat, une lettre faisant part de cette idée a été préparée à l'hiver, puis envoyée par la présidente au conseil de la nation huronne-wendat à l'hiver 2015. Ce dossier est à suivre en 2015.

4.2.4 Sécurité dans le quartier

4.2.4.1 Pistes cyclables/corridor pédestre

Quelques interventions de la part de citoyens et des membres du CA ont été faites en 2014 concernant les pistes cyclables, principalement pour les secteurs suivants :

- Difficulté et dangerosité de circuler sur les artères principales pour rejoindre les autres quartiers que ce soit par Vézina ou de la Faune. À cet effet, M. Verret a confirmé que la piste cyclable de l'axe de la Faune vers l'avenue du Zoo fera partie des dépenses prévues au plan triennal d'immobilisation (PTI). Pour ce qui est de l'axe Vézina vers Henri-Bourassa : rien n'est prévu à ce moment (autant pour la réfection routière que la piste cyclable);
- Tracé de la piste cyclable rue Vénus : malgré le fait que la piste a été tracée selon la réglementation en vigueur à cet effet, la présence de cases de stationnement, de bollards et d'une piste double sens sur le même côté de la rue semble une aberration en soit et présente plus d'inconvénients que d'avantages pour les utilisateurs. Puisque des requêtes ont été faites auprès de la Ville avec une fin de non-recevoir, aucune amélioration n'est prévue à court terme.
- Un corridor pouvant aussi servir de piste cyclable serait salutaire pour relier le secteur à l'ouest de l'avenue Lapierre au parc de la Grande-Oasis (prolongation pédestre de la rue des Pins-Gris). De ce fait, puisque le terrain de la Salle Bossanova fait l'objet d'un projet de développement résidentiel, l'accès au parc pour les gens du secteur doit maintenant se

faire par la rue Vénus, incombant ainsi un détour peu favorable, hasardeux et physiquement demandant pour des familles avec de jeunes enfants. Une résolution a été déposée en ce sens. (Résolution 14-CA-14) afin de sécuriser l'intersection de l'avenue Lapierre et de la rue Thomas-Duchaine en revoyant la configuration de ce secteur afin d'assurer une bonne visibilité pour tous les usagers de la route. L'Arrondissement entreprendra des démarches auprès de la Gestion des immeubles afin de vérifier la possibilité d'obtenir une servitude de passage.

4.2.4.2 Amélioration des feux de circulation

Les feux de circulation à l'intersection Faune/Lapierre et Faune/Vénus semblent toujours problématiques (aucune suite résolution 08-CA-04), surtout en ce qui concerne les virages protéger à gauche vers le nord. Cette année, une demande d'amélioration des feux de circulation problématiques à l'intersection Faune/Lapierre a été faite par résolution (Résolution 14-CA-05). Pour ce qui est de l'intersection Faune/Vénus, aucune résolution cette année n'a été effectuée.

4.2.4.3 Secteurs présentant des problématiques particulières

Des citoyens sont venus nous faire part de deux secteurs routiers problématiques soit, l'avenue Lapierre et la rue Fréchette.

Avenue Lapierre au nord de la Faune et principalement au nord de la rue Vézina

La vitesse excessive sur cette avenue combinée à l'étroitesse de l'artère, au tracé routier (pente et courbe), au trafic de camions lourds, à l'absence de trottoir, s'avèrent très dangereux pour les piétons, voire même pour les résidents qui entrent et sortent de leur cour avec leur véhicule. Le manque de sécurité s'accroît lors de la période hivernale avec l'accumulation des remblais de neige. Une pétition signée de 49 citoyens de l'avenue Lapierre réclamant que la Ville mette en place des moyens pour assurer la sécurité sur cette artère, depuis la rue de Vénus vers le nord a été appuyée par résolution, tout comme la demande de sécuriser l'artère (résolutions 14-CA-10 et 14-CA-12).

Depuis au moins les trois dernières années, plusieurs résolutions concernant cette problématique ont été faites par le conseil de quartier et tous étaient en attente de l'étude routière. Les conclusions de cette étude routière ont permis de statuer que :

- sur ce type de rue de transit qui peut atteindre un débit de circulation qui varie entre 5 000 et 12 000 véhicules par jour et où le passage des véhicules de livraison et des véhicules lourds est autorisé, la présence de trottoir serait justifiée des deux côtés de la rue.

Habituellement, l'ajout de trottoir sur ce type de rue se réalise dans le cadre de travaux d'ingénierie.

- En raison de la construction de nouvelles habitations, dans ce secteur, entre les rues Paix-et-Amitié et Marc-Chagall, l'Arrondissement a procédé à l'ajout de signalisation de limite de vitesse dans les deux directions, de façon à créer une séquence répétitive pour les véhicules qui circulent sur cette rue. Le non-respect de la limite de vitesse n'est donc pas lié au manque de signalisation.
- Également, il y a eu discussion en 2013 avec un membre du Bureau du transport concernant la possibilité d'apporter des modifications à la géométrie dans les courbes et les pentes pour améliorer les conditions de circulation, mais en raison des contraintes physiques et des coûts associés à cette démarche, cette solution n'est pas envisagée même dans le cadre de travaux d'ingénierie.
- Donc à court et à moyen termes, la seule intervention proposée pour modifier le comportement des usagers de la route est la surveillance policière.

Le conseil de quartier continuera en 2015 à relancer la Ville afin de trouver une solution à cette problématique.

Rue Fréchette, au nord de la rue de la Faune

La rue Fréchette présente une problématique particulière par sa configuration. De ce fait, l'entrée de rue à l'intersection de la rue de la Faune est très étroite, il n'y a pas de trottoir et la visibilité y est très mauvaise pour les automobilistes qui s'y engagent. En amont de l'encolure, soit en direction nord, la rue est très large et la vitesse des automobilistes qui descendent la côte est souvent excessive. Cette rue est en plus, depuis les dix dernières années, utilisée par un nombre grandissant d'utilisateurs considérant le développement résidentiel qui s'est effectué dans ce secteur, combiné au fait qu'elle est utilisée par d'autres voulant contourner l'intersection de l'avenue Lapierre et de la rue de la Faune aux heures de pointe, sans oublier la circulation aléatoire de camions lourds.

Selon les représentations qui nous ont été faites par des citoyens et à notre avis, il s'avère urgent d'assurer la sécurité des piétons et surtout des enfants qui traversent à l'intersection des rues Fréchette et de la Faune pour se rendre vers les écoles de l'Accueil et Beau-Séjour. Un démarchage a été fait dans ce sens par une citoyenne du secteur auprès de la municipalité et de la commission scolaire, mais sans trop de succès à ce moment. Une résolution (résolution 14-CA-15) a été déposée afin de demander à l'Arrondissement d'indiquer clairement aux automobilistes la présence d'écoles primaires dans le secteur de l'avenue Lapierre par l'installation de panneaux de signalisation, principalement sur la rue de la Faune à l'approche de l'avenue Lapierre.

Également, il serait important de sécuriser le passage des enfants dans la portion nord-sud de la rue Fréchette par le marquage au sol d'une traverse d'écoliers.

Il nous a été aussi confié que l'Arrondissement prendra les dispositions pour interdire le stationnement dans la portion problématique de la rue Fréchette, au nord de la rue de la Faune, afin de sécuriser le passage de tous les usagers de la route.

Ce dossier est à suivre en 2015.

4.3 LES DEMANDES D'OPINIONS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Une seule demande d'opinion nous a été faite cette année. Il s'agit d'une demande d'opinion sur le projet de règlement modifiant le R.C.A.6V.Q141 ayant trait principalement à l'encadrement des matériaux de revêtement sur l'avenue Lapierre (imposition de matériaux plus nobles), sur l'imposition d'une marge avant obligatoire (6 m +3 m) pour favoriser la présence de bâtiment en façade de rue et pour éviter les projets de développement résidentiel sur des terrains de type bâton de hockey et à l'ajout de l'usage coupe de bois dans le secteur forestier situé au nord-ouest du quartier (Résolution 14-CA-06).

Il a été résolu de recommander l'adoption de ce projet de règlement en y apportant les réserves suivantes :

- En plus de régler la construction en arrière lot comme le fait le projet de règlement présenté, la construction de séries d'habitations perpendiculaires à la rue sur les lots profonds, dont les entrées principales donnent sur une allée d'accès, devrait être interdite.
- Que la Ville améliore, en collaboration avec les partenaires appropriés, l'aspect visuel du boulevard de la Colline dans le secteur commercial et industriel, notamment par la plantation d'arbres (pour les zones 62018Cb et voisines).
- Considérant que le règlement propose d'encadrer l'usage des matériaux de revêtement pour améliorer le paysage urbain de l'avenue Lapierre, la Ville devrait également viser dans cet esprit l'embellissement de cet axe dans le secteur commercial et industriel (zone 62209Cb) aux abords des zones d'entreposage, en s'assurant notamment du respect des dispositions inscrites à la grille de spécification concernant les murs écrans et la plantation d'arbres ou de haies (Résolution 14-CA-07).
- Considérant les orientations inscrites au plan directeur de quartier visant la préservation du couvert arborescent et des milieux naturels d'intérêt; considérant que les zones touchées sont situées dans le bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles (secteur nord-ouest de Saint-Émile); le conseil de quartier s'oppose à la création de la zone 62035Fa à même une partie de la zone 62001Fb et aux changements d'usages qui y sont proposés.

5 ÉTATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	857	147
PASSIF ET ACTIF NETS		
Passif à court terme		
Créiteur	162	70
Actif net non affecté	<u>695</u>	<u>77</u>

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
	\$	\$
PRODUITS		
Subvention Ville de Québec	1430	775
Revenus d'intérêts		
	<u>1430</u>	<u>775</u>
CHARGES		
Fonctionnement	<u>720</u>	<u>1422</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	710	(647)
Actif net non affecté au début de l'exercice	77	724
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>695</u>	<u>77</u>

CONCLUSION

L'année 2014 a soufflé sur un vent de renouveau. Après quelques années en mode survie étant donné le nombre minimal d'administrateurs, le conseil regorge maintenant de nouvelles têtes pensantes, d'idées : de gens géniaux qui veulent s'impliquer, être productifs, aller de l'avant. Au lieu de vivoter, le conseil a enfin pu agir et être plus proactif. Preuve à l'appui, la majorité des actions ciblées pour 2014-2015 ont été réalisées en 2015. Un gros merci aux membres du CA, votre implication est précieuse, tout comme le temps que vous consacrez au CQSÉ. Merci aussi aux citoyens qui viennent assister aux assemblées ou nous solliciter, nous confier leur projet ou leur espoir et/ou désespoir. Nous savons que les actions ne sont pas souvent immédiates, nous en sommes conscients, mais nous sommes heureux de pouvoir cheminer avec vous, de vous accompagner et de trouver des pistes ou des solutions dans le processus. Le quartier a besoin de vous, de vos yeux, de vos aspirations. Merci d'être présents et de nous alimenter.

En tant qu'interlocuteur privilégié de la Ville nous sommes toujours heureux d'être nous-mêmes les interlocuteurs privilégiés des résidents du quartier. Vous désirez partager votre opinion, faire avancer les choses, n'hésitez pas à assister aux assemblées et à venir partager avec nous. C'est ensemble que l'on peut faire bouger les choses, car notre quartier, on y vit et on y voit et on y croit!

N'hésitez pas à contacter votre conseil d'administration pour nous faire part de vos suggestions ou préoccupations.



305, rue Racine,
Québec (Québec) G2B 1E7
conseilquartier.saint-emile@ville.quebec.qc.ca

Vous pouvez également vous adresser à :

M. Marc Bédard, conseiller en consultations publiques
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
(418) 641-6701, poste 3709
marc-a.bedard@ville.quebec.qc.ca

